



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Asile pour Assange

Question écrite n° 21072

#### Texte de la question

M. José Evrard interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation du créateur de WikiLeaks. Julien Assange vient d'être condamné à un an de prison en Grande-Bretagne pour violation de ses conditions de liberté provisoire. Il avait en effet demandé l'asile à l'ambassade d'Equateur dans la crainte d'être extradé vers la Suède et ensuite vers les États-Unis où il lui est promis une très longue incarcération. Le crime de Julien Assange, du point de vue des États-Unis, est d'avoir porté à la connaissance du monde des opérations de la CIA et du Pentagone, nuisibles à l'humanité, qui lui avaient été transmises par des membres de ces mêmes organisations. Du point de vue de la loi française, Julian Assange serait considéré comme un « lanceur d'alerte » et à ce titre bénéficierait d'une protection. Il lui demande s'il ne serait pas souhaitable que la France offre l'asile à Julian Assange.

#### Texte de la réponse

En application de l'article L. 721-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, il appartient exclusivement à l'office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), sous le contrôle juridictionnel de la cour nationale du droit d'asile, de se prononcer sur l'éligibilité à la protection internationale et de reconnaître la qualité de réfugié à une personne qui invoque des craintes de persécutions. La compétence de l'OFPRA pour connaître des demandes d'asile n'existe, selon la loi, que pour autant que la demande ait été préalablement enregistrée par l'autorité administrative et relève de la compétence de la France. M. Julian ASSANGE se trouve actuellement au Royaume-Uni, il n'a pas déposé de demande d'asile en France et il appartient à la justice britannique de statuer, au regard des règles de droit, sur la demande d'extradition dont il fait l'objet.

#### Données clés

**Auteur :** [M. José Evrard](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (3<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21072

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

#### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [2 juillet 2019](#), page 6006

**Réponse publiée au JO le :** [8 septembre 2020](#), page 6095